

LIEUX DE VIE – PROJET PERSONNEL – CITOYENNETE – AIDE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT DE L'EREA LA PLAINE



EREA La Plaine – www.erea-eyssines.com
28 rue du Moulineau BP 75 33326 Eysines Cedex
TEL : 05.56.28.00.17 Mail : ce.03317391@ac-bordeaux.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'internat de l'EREA La Plaine accueille ses propres élèves. Le présent règlement intérieur régit la vie de cette communauté scolaire. L'autorité des professeurs des écoles-éducateurs et des assistants d'éducation de l'EREA LEA doit être reconnue par tous les élèves.

L'organisation de l'internat, service annexe de l'établissement, fait l'objet d'un règlement particulier annexé au règlement intérieur, ce livret en fait office : les élèves internes relèvent, pour le temps qu'ils passent à l'internat des mêmes instances et procédures qui règlent la vie de l'établissement en général.

Personnel encadrant

Pour l'année à venir, l'encadrement sera assuré par des professeurs des écoles-éducateurs, ainsi que des assistants d'éducation. Ils seront aussi vos référents pour faire le lien avec vos professeurs.

Informations sur le fonctionnement de l'internat

La spécificité de l'EREA est d'offrir, en complément de la formation professionnelle et de l'enseignement général adapté, une prise en charge en **internat éducatif** avec un encadrement constitué d'enseignants professeurs des écoles spécialisés et d'assistants d'éducation.

L'internat « est un cadre et un lieu de vie organisé, stable, structuré et l'endroit où émergent d'autres relations entre les adultes et les adolescents que celles qui existent pendant les activités pédagogiques tout en s'inscrivant dans une continuité éducative ».

L'internat éducatif a pour objectif de **favoriser l'autonomie** jusqu'à la fin des études et de travailler sur l'**insertion professionnelle et sociale**. Ses missions sont en relation avec les objectifs du projet d'établissement qui s'organise autour des thèmes suivants :

- La gestion du projet personnel de l'élève
- L'éducation à la citoyenneté, aux loisirs avec le développement des activités sportives et socio-culturelles
- L'aide au travail et le suivi de la scolarité

Soucieux de remplir sa mission éducative par rapport aux divers besoins, l'objectif de l'internat est de créer un **climat sécurisant et épanouissant** pour chaque adolescent dont il a la charge.

Un séjour d'intégration aura lieu du 18 au 19 septembre au Futuroscope

Tout au long de l'année, des activités sportives ou culturelles, des sorties diverses seront proposées aux élèves internes. Toutes les propositions des jeunes sont toutefois les bienvenues !

Rappel - Correspondant

Tout élève inscrit à l'internat doit indiquer internat » : nom, adresse, téléphone (y majeur. En cas de difficulté (maladie, grève du scolaire tardive, manque de surveillants, ...) ce charge l'élève interne en lieu et place des

« L'internat « est un cadre et un lieu de vie organisé, stable, structuré... »

obligatoirement sur la « fiche compris portable) d'un correspondant personnel, intempéries, sorties extra-dernier sera sollicité pour prendre en parents.

L'accueil à l'internat

L'hébergement à l'internat est une facilité offerte aux élèves dont la situation le justifie. **Une attitude sociable et respectueuse est attendue de chacun.**

L'élève interne est soumis, comme tout autre élève, au règlement intérieur général de l'EREA, de plus il doit respecter ce règlement intérieur propre à la vie de l'internat.

L'internat est **ouvert du lundi 18 h 00 au vendredi 8 h 15**, à l'exclusion des vacances, des week-ends et des jours fériés, selon les horaires suivants :

7 : 00	Lever	18 : 00	Accueil à l'internat
7 : 15	Petit-déjeuner		<i>(OBLIGATION de se signaler présent auprès des éducateurs)</i>
7 : 45	Retour dans les chambres	19 : 00 - 19 : 30	Dîner (self)
	Ranger sa chambre et faire son lit	19 : 30 - 20 : 30	Étude obligatoire
8 : 15	Fermeture de l'internat	22 : 00	Chacun dans sa chambre
		22 : 00	Fin de l'accès aux écrans
8 : 30 - 12 : 30	Cours	22 : 30- 22 :45	Extinction des feux
12 : 30 - 14 : 00	Repas		
14 : 00 - 18 : 00	Cours		
(sauf vendredi 13 : 30 – 15 : 20)			

La vie à l'internat

L'étude obligatoire (3 séances par semaine) :

L'étude a lieu dans différents espaces de l'EREA tels que la salle d'étude, le foyer, le CDI ou la salle multimédia. Les PE sont là pour répondre aux sollicitations des élèves.

Les déplacements doivent rester exceptionnels et recevoir l'accord de l'éducateur. Durant ce temps, l'usage des téléphones portables est soumis à l'accord des PE.

Les loisirs

• Les soirées

Les élèves ont la possibilité de se cour de l'EREA.

Les AED peuvent organiser une soirée

• Le mercredi après-midi

L'internat de l'EREA a un **projet éducatif** tous les mercredis après-midi.

Les élèves doivent **s'inscrire** au des éducateurs) et **respecter leur** l'internat pour leur permettre de

Pour les élèves qui souhaitent sortir en après-midi, il est rappelé que le repas sortir et manger à l'extérieur dès 12 h 30, un mot de la famille doit être remis à la vie scolaire avant le mercredi matin.

« ... et l'endroit où émergent d'autres relations entre les adultes et les adolescents que celles qui existent pendant les activités pédagogiques tout en s'inscrivant dans une continuité éducative ».

distraire dans la salle de séjour ou dans la **exceptionnelle jusqu'à 23h30.**

et propose donc des sorties et activités

minimum à deux des activités (auprès **engagement.** Le planning est affiché à s'organiser sur la période.

dehors des activités prévues le mercredi doit être pris à l'EREA. Si l'élève désire

La tenue et le comportement

• Les lundis et vendredis matin, les internes de l'EREA doivent déposer leurs bagages à la bagagerie.

• Dans les chambres, les élèves doivent **respecter le repos de leurs camarades** et s'abstiendront de tout bruit ou déplacement entre 22 : 45 et 6 :45

Il est formellement interdit de se déplacer entre les deux internats de 22 h à 7 h.

• Conformément au règlement intérieur de l'EREA, **l'introduction d'alcool ou de produits toxiques stupéfiants et illégaux est strictement interdite.** Tout élève pris en flagrant délit sera immédiatement remis à sa famille ou transporté à l'hôpital à la charge du responsable légal. Il peut s'ensuivre l'exclusion de l'internat.

• Il est rappelé que la détention et l'usage de tout médicament sont remis ou soumis au contrôle de l'infirmière.

- **Les locaux et le mobilier sont en bon état. Les élèves doivent les respecter et les maintenir en bon état.** Outre la sanction qu'elle peut entraîner, la dégradation sera facturée à la famille. Un état des lieux, signé par l'élève, sera effectué en début d'année. Les élèves pourront signaler les améliorations souhaitées à leur vie quotidienne.
- L'aménagement des chambres est fait lors de la première période avec les encadrants. Les meubles ne seront plus déplacés pour le reste de l'année sauf avec accord des encadrants. **Les élèves peuvent personnaliser leur espace dans la mesure où cela respecte les mesures d'hygiène et de sécurité élémentaire et les règles de vie de l'internat** (cela est soumis à l'approbation des encadrants).
- Il est exigé **une tenue vestimentaire correcte et décente**, y compris dans les parties communes des dortoirs. À aucun moment les élèves ne devront oublier qu'ils sont dans un établissement scolaire. À l'intérieur du dortoir, les élèves devront porter des chaussures (chaussons, tongs, ...) destinées uniquement à cet effet.

Les sorties

- **Toute sortie illicite entraîne l'exclusion immédiate de l'internat**, que l'élève soit majeur ou mineur.
- Possibilité d'une sortie hebdomadaire (soirée, soirée / nuit) : une demande écrite est à déposer auprès de la CPE ou de la vie scolaire.
- Les élèves majeurs peuvent signer eux-mêmes leurs documents après autorisation écrite des parents.
- **Toute absence ou retour doit être signalé et justifié** auprès de la vie scolaire.
- **Les internes de l'EREA doivent obligatoirement être présents dès l'appel de 18 : 00.** En réponse à une demande écrite et signée des responsables, une autorisation d'absence exceptionnelle de l'internat peut être accordée par le Chef d'Établissement. **Aucun élève n'est autorisé à quitter l'internat sans avoir obtenu une autorisation préalable.**
- Le retour des élèves internes de l'EREA ayant pris leur « sortie libre » le mercredi après-midi doit se faire impérativement avant 18 : 30.

Visites, téléphones et objets électroniques

- Amis ou relations ne seront en aucun cas autorisés à entrer dans l'établissement pour voir un élève interne. En cas de force majeure, **tout visiteur doit se présenter à l'accueil.**
- En cas d'urgence, les familles peuvent contacter par téléphone l'EREA (la personne d'astreinte transmettra à l'intéressé) ou appeler sur le téléphone de l'internat au 06.06.47.82.27
- **L'usage des téléphones portables est interdit à partir 22h00 et jusqu'à ce qu'ils soient rendus aux élèves après la prise du petit-déjeuner : à des fins éducatives et de santé, les téléphones seront remis tous les soirs d'internat aux AED de nuit et mis en sécurité dans leur chambre. Ils seront rendus chaque matin aux élèves. Les téléphones sont également interdits durant les heures d'études et les repas du soir, ils devront rester dans les chambres.**
- **L'utilisation des ordinateurs, tablettes et consoles est limitée puis interdit à partir de 22 : 00.**
Il est rappelé que leur possession se fait sous la responsabilité du responsable légal, notamment en cas de vol, bris ou perte, de même que pour les autres objets de valeurs (ordinateur personnel, MP3, tablette, ...). L'établissement scolaire ne pourra pas être tenu pour responsable.

Hygiène et sécurité

- Les élèves internes doivent faire preuve d'**une grande propreté corporelle et vestimentaire.**
- Conformément à la législation et par mesure d'hygiène et de sécurité, il est **formellement interdit de fumer** dans l'internat. Un espace est dédié aux fumeurs. Il est interdit d'utiliser des bougies ou tout autre combustible.
- Chaque matin, **les lits doivent être faits correctement et les effets personnels rangés dans les armoires.** Aucun objet de devra rester au sol, pour faciliter le travail des agents. Les chambres doivent être aérées tous les matins. **Le linge de lit sera changé au moins toutes les deux semaines** ; l'entretien du linge est à la charge des familles. Les élèves veilleront à ce que la décoration de leur chambre reste sobre, l'affichage ne pouvant se faire qu'à l'aide de pâte adhésive.
- Avant la sortie de l'internat, **l'élève s'assure de l'entretien de sa chambre** : vérification de la fermeture des fenêtres, extinction des lumières et des convecteurs électriques (chauffage) de la chambre et des parties communes, lever du volet roulant, affaires personnelles rangées dans l'armoire, lit fait, ...
- Des chaussons sont à prévoir pour l'internat. Merci de respecter les indications du trousseau remis dans le dossier d'inscription.
- **Aucune denrée périssable ou alimentaire (boisson, nourriture) n'est autorisé dans les chambres.** En outre, il est formellement interdit d'introduire et de consommer à l'internat des boissons alcoolisées ainsi que tout produit illicite (cannabis ou autre type de drogues). Les parents des élèves surpris en possession de l'un ou de l'autre (ou dans un état physique attestant de leur consommation) seront immédiatement avertis par téléphone, et mis en demeure de venir chercher l'enfant à l'internat. Si leur déplacement s'avérait impossible, l'élève concerné serait aussitôt dirigé vers l'hôpital ou le correspondant.
- **Les élèves ont à leur disposition frigo, micro-onde et bouilloire** dans la salle commune uniquement. Ils devront avoir l'autorisation des encadrants pour utiliser le micro-onde et la bouilloire.
- Chaque élève doit disposer de numéros de l'établissement 0556280017 et du numéro de portable de l'internat 0606478227 afin de joindre une personne responsable face à toute difficulté rencontrée. À l'inverse ; il est souhaitable qu'il communique ses coordonnées réactualisées afin d'être appelé et aidé en toute circonstance.

• **Médicaments** : Aucun interne ne doit garder des médicaments sur lui ou dans sa chambre sans avoir averti au préalable l'infirmière et fournir une copie de l'ordonnance valable pour l'année scolaire ou pour le traitement en cours. L'infirmière juge si l'interne est apte à prendre lui-même son traitement de manière autonome (ordonnance à fournir obligatoirement tout de même) ou s'il doit le prendre de façon encadrée par le personnel de l'internat.

Les médicaments pris en dehors de ce cadre, le sont sous la responsabilité des lycéens et de leurs parents et n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Tous les élèves s'engagent à respecter les consignes générales, particulières et spécifiques de sécurité, les itinéraires et consignes d'évacuation et de confinement.

PLANNING QUOTIDIEN à l'internat

18 : 00 - 18 : 45	TEMPS LIBRE	
19 : 00 - 19 : 30	DÎNER : Les internes partagent ce moment avec 2 professeurs-éducateurs. Activité éducative à part entière, les repas constituent un moment important sur le plan pratique, relationnel et convivial.	
19 : 30 - 20 : 30	ÉTUDE : 3 soirs par semaine	
20 : 30 - 22 : 00	VEILLÉE : Elle peut (activité du mardi...) ou le regroupant par (travail personnel, L'intérêt de la veillée	« Renforcer la notion de communication entre tous les membres du groupe. » être une activité préparée et structurée hebdomadaire, jeux de société, TV, soirée cinéma résultat du choix exprimé par chacun ; alors spontanée, les adolescents se affinités pour gérer eux-mêmes leur soirée lecture, discussion, musique, ...). est qu'elle renforce la notion de communication entre tous les membres du groupe de vie et qu'elle prépare au mieux l'autonomie de chacun sans oublier qu'elle présente un moment important pour l'éducation pratique : toilette, hygiène corporelle, rangement, ...
22 : 00	RETOUR DANS LES CHAMBRES	
22 : 30/45	EXTINCTION DES FEUX : un assistant d'éducation est de service dans une chambre de garde afin d'assurer la surveillance (ce n'est pas un veilleur de nuit) et répondre aux besoins des élèves en liaison avec les personnels d'astreinte (équipe de direction).	

Les activités éducatives

Ces activités sont fondées sur le désir des élèves et les propositions des éducateurs : elles sont programmées afin de proposer une variété et un équilibre entre activités physiques, manuelles, culturelles d'intérieur et d'extérieur.

Elles peuvent inclure de manière non-exhaustive :

- **des activités manuelles** : modélisme, arts-plastiques, cuisine, ...
- **des activités à dominante artistique et culturelle** : cinéma, théâtre, ...
- **des activités à caractère scolaire** : informatique, CDI, ...
- **des activités à caractère sportif** : escalade, patinoire, vélodrome, excursions, ...

L'objectif de ces ateliers éducatifs est de **proposer aux jeunes des activités attrayantes requérant des aptitudes de tous ordres et visant à la fois des apprentissages didactiques et une maîtrise du comportement.**

Ces ateliers éducatifs permettent également de **mettre en exergue la notion de contrat à respecter** car l'élève s'engage à rester dans l'activité choisie pendant une période donnée. Une fiche contrat d'engagement est proposée à cet effet.

Quelques exemples d'activités à l'EREA cette année :

Escalade, basket, plongée subaquatique, pala, sortie orientation, cinéma, théâtre, modélisme, arts plastiques, etc...

Horaires du personnel médico-social de l'ÉREA

Mme GUENDEZ Céline (Infirmière)

Lundi 9h30-15h30, Mardi 8h45-13h15 et jeudi 8h45-15h45

Mme TANGUY-PONS Alizée

Lundi 8h30-17h30 et Jeudi 8h30-16h00

Mme MARTIN Céline (Psychologue clinicienne)

Lundi et jeudi 9h30-16h30, mercredi 9h00-12h30

L'inscription à l'internat vaut adhésion à ce présent règlement intérieur, annexe du règlement intérieur de l'ÉREA

À :

Le :

Signature des parents :

Signature de l'élève :